
MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 novembre 2021 à 20 h 30

Monsieur le Maire présente les différentes propositions de 2 organismes de crédit concernant la demande d'un emprunt de 25000 € pour la réfection de la toiture de l'église. Le conseil municipal décide de retenir l'offre du crédit agricole à un taux de 0.64 % sur 15 ans avec des annuités trimestrielles constantes.

L'acte de vente a été signé entre la commune et Mr et Mme LINET pour un terrain situé sur le terrain communal route de Saint Mathieu.

Pour les autres ventes entre la commune et Mr et Mme BULAN et Mr et Mme LAPAPELIERE, nous attendons une date pour la signature des actes.

Pour la vente du terrain à Mr FAUPIN Francis à la Féranchie, le géomètre n'a pas encore fourni les documents de bornage pour continuer.

Les travaux d'isolation, de peinture et de carrelage par l'entreprise Raynaud ont débutés au bâtiment communal. Un avenant a été signé avec l'entreprise Garraud pour l'électricité.

Le conseil municipal décide de retenir une exposition proposée par le PNR qui sera installée dans la salle du conseil vers la fin du mois d'août 2021.

Suite à la demande de l'association ROC Athlé pour le versement d'une subvention, le conseil municipal décide de leur attribuer la somme de 220 €. Cette association organise tous les ans le cross sur la commune.

Des devis ont été demandés pour la plantation d'une haie entre le lotissement et le terrain du bâtiment communal. La décision sera prise lors d'un prochain conseil et après présentation de devis supplémentaires.

Concernant la fête de l'huitre 2022, une décision sera prise lors de l'assemblée générale de l'association des amis de Saint Eutrope et des sources de la Charente.

Le Noël des enfants aura lieu le samedi 18 décembre à 15 heures.

Un marché de Noël est envisagé le 18 décembre si les conditions sanitaires le permettent.

**A Chéronnac, le 10 novembre 2021.
Le Maire,**